

# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

## SOMMAIRE

- Onglet No 1 :** Demande de concession hertzienne, dûment complétée.  
(rédigée selon marche à suivre, édition Août 2007)
- Onglet No 2 :** 2.2a, Statuts incluant le cahier des charges des responsables.
- Onglet No 3 :** 2.2b, Organigramme et règlement interne.
- Onglet No 4 :** 2.2e, Bilan et rapport d'activité de l'année 2006.
- Onglet No 5 :** 3, grille des programmes
- Onglet No 6 :** 4.1b, Derniers comptes annuels sont annexés et extrait bancaire
- Onglet No 7 :** 4.3a, Les plans sur 5 ans :  
Plan d'investissement et le plan d'amortissement  
Compte prévisionnel de pertes et profits  
Bilan prévisionnel
- Onglet No 8 :** 4.3b, Premier plan annuel (selon structure de l'OFCOM)
- Onglet No 9 :** 6, Carte géographique de la zone de diffusion visée
- Onglet No 10 :** 6, Annexes : faisceau hertzien, émetteur hertzien, antenne, simulation de couverture



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

## STATUTS

### **Titre I**                      **Nom, siège, durée**

#### *Article premier*                      *Dénomination*

Sous le nom d'Association des Jeunes de Meyrin (AJM), est constituée une association sans but lucratif, organisée corporativement et jouissant de la personnalité morale, conformément aux dispositions des articles 60ss du Code Civil Suisse (CCS).

#### *Art. 2.*                                      *Siège*

Le siège de l'Association est fixé à Meyrin, Route de Meyrin 307b.

#### *Art. 3.*                                      *Durée*

L'Association est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II**                      **Mission**

#### *Art. 4.*                                      *Buts*

L'Association a pour but de contribuer, en dehors de toute préoccupation d'ordre confessionnel, au bien-être des jeunes de la commune de Meyrin, de faciliter leurs relations mutuelles et de favoriser la communication entre jeunes et adultes. L'Association favorise également le développement harmonieux de la commune, notamment en intervenant auprès des autorités compétentes.

#### *Art. 5.*                                      *Action – rôle*

L'Association s'intègre à la vie de la commune :

- elle est attentive aux besoins réels de la population, l'informe de ses activités, sollicite ses propositions et l'invite à participer à son assemblée générale ;
- elle s'efforce de rassembler les forces nécessaires à la poursuite de ses buts ;
- elle favorise la concertation entre les groupes qui sont actifs dans son environnement pour promouvoir l'action associative.

### **Titre III**                      **Membres**

#### *Art. 6.*                                      *Qualité de membre*

Sur demande, toute personne résidant dans le canton de Genève peut être admise en qualité de membre de l'Association des Jeunes de Meyrin, si elle accepte les présents statuts et acquitte sa cotisation annuelle. L'admission est ratifiée par le Comité.

L'Association est formée de membres individuels et de membres collectifs.

L'Autorité communale, sans être membre, dispose d'une représentation de droit à l'assemblée générale.



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1  
Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

### *Art. 7. Membres individuels*

Toute personne physique manifestant de l'intérêt pour la vie de l'Association peut devenir membre individuel.

Toute personne physique ayant une activité régulière au sein de l'Association devient membre individuel.

Tout membre de l'Association doit s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

### *Art. 8. Membres collectifs*

Tout groupement, société ou entreprise bénéficiant de la personnalité juridique ayant son siège sur le territoire du canton, ou poursuivant des buts similaires à ceux de l'Association des Jeunes de Meyrin, peut devenir membre collectif.

Les membres collectifs ont chacun un représentant qui dispose d'une voix à l'assemblée générale.

D'autre part, chaque groupement, société ou entreprise doit s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale, pour contribuer à l'entretien du matériel et des locaux.

### *Art. 9. Acquiescement de la cotisation*

Le délai pour s'acquiescer de cette contribution est de trente jours dès réception du bulletin de versement.

Passé ce délai, un premier rappel sera envoyé, puis un second avec des frais de retard.

Si un troisième et dernier rappel s'avérait nécessaire pour l'acquiescement de la cotisation et ne serait pas payé dans un délai de 5 jours, les membres individuels et/ou collectifs seront exclus définitivement de l'Association.

### *Art. 10. Démission – exclusion*

La qualité de membre se perd par la démission, l'exclusion ou lorsque le membre a atteint sa trentième année. Les cas de dérogation concernant l'âge des membres sont réservés.

Les membres peuvent démissionner en tout temps. Toutefois, les membres du Comité ne peuvent démissionner qu'à l'assemblée générale ordinaire, avec un préavis écrit de deux mois. Les cas de force majeure sont réservés.

Tout membre qui par son attitude ou ses actes, discrédite l'Association, manque à son devoir de discrétion, compromet les buts de l'Association, outrepassé ses pouvoirs, peut être exclu par décision du comité. Dans ce cas, la présence de deux membres du comité sur trois est requise.

### *Art. 11. Devoir de discrétion*

Les membres de l'Association ont un devoir de discrétion envers l'Association, ses membres et ses usagers.



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

### Art. 12. *Responsabilité*

Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de l'Association, garantis uniquement par les biens sociaux.

## **Titre IV Assemblée générale**

### Art. 13. *Convocation – délai – ordre du jour – procès-verbal*

L'assemblée générale est convoquée par le comité deux fois par année civile.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées en tout temps sur l'initiative du comité ou à la demande d'un cinquième des membres.

Les convocations, ainsi que l'ordre du jour, doivent être adressées personnellement aux membres par le comité vingt jours avant la date de l'assemblée générale.

Les propositions individuelles doivent parvenir au comité dix jours avant la date de l'assemblée générale.

Un point non prévu à l'ordre du jour peut faire l'objet d'une délibération et d'un vote si la majorité des membres présents donne son accord.

Le procès-verbal de chaque assemblée, signé par le/la président(e) sera approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire suivante.

### Art. 14. *Compétences*

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle l'exerce notamment dans les domaines suivants:

- délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour;
- approuver les rapports d'activités et les comptes annuels de l'exercice écoulé et donner décharge au comité sortant;
- se prononcer sur l'orientation de l'action, de la politique d'animation et le budget annuel de l'Association pour l'exercice suivant;
- élire au 1<sup>er</sup> tour, l'administrateur/trice, le/la responsable de Meyrin FM, le/la secrétaire, ainsi que deux vérificateurs/trices des comptes;
- élire au 2<sup>ème</sup> tour le/la président(e) à choisir entre le/l'administrateur/trice et le/la responsable de Meyrin FM pour présider la 1<sup>ère</sup> année. La 2<sup>ème</sup> année sera automatiquement présidée par le 2<sup>ème</sup> membre;
- modifier les statuts;
- fixer le montant de la cotisation;
- statuer sur les recours éventuels contre les décisions d'exclusion prise par le comité.

### Art. 15. *Vote*



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1  
Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du/de la président/e est déterminante.

Chaque membre dispose d'une voix délibérative. Les élections et votations ont lieu à main levée, sauf si la majorité des membres présents demande le bulletin secret.

### *Art. 16. Vérificateurs et vérificatrices des comptes*

Les vérificateurs/trices des comptes peuvent être membres de l'Association mais pas du comité. Ils/elles prennent connaissance de comptes bouclés et rendent leur rapport lors de l'assemblée générale ordinaire.

## **Titre V Comité**

### *Art. 17. Election – convocation – délibération*

Le comité est élu par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans et se compose de trois membres comprenant l'administrateur/trice, le/la responsable de Meyrin FM et le/la secrétaire.

Le comité se réunit deux fois par mois. Il est convoqué une semaine à l'avance par le/la président/e ou sur demande de l'un des membres du comité.

Le comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer les affaires de l'Association et vis-à-vis des tiers. Le comité peut également délibérer lorsque deux membres sur trois au moins sont présents.

Le comité dirige l'Association de manière collégiale. Toutes les informations concernant le fonctionnement de l'Association doivent circuler au sein de ce comité.

Le comité a le devoir d'informer les membres des décisions et mesures prises lors de ses réunions.

### *Art. 18. Mandat – tâches*

Le comité gère et représente l'Association, en conformité avec les statuts et les décisions de l'assemblée générale.

L'Association est valablement engagée par les signatures conjointes du/de la président/e et d'un autre membre du comité.

Son mandat est de:

- veiller à la bonne marche de l'Association conformément à ses buts;
- veiller à ce que le fonctionnement de ses activités soit en tous points conforme aux exigences fédérales, cantonales et communales en la matière;
- encourager la participation des membres à la vie de l'Association;
- gérer les biens de l'Association et veiller à ce qu'elle dispose des moyens nécessaires et



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

adéquats;

- approuver le programme d'activités, en fonction des besoins de la population, et s'assurer de sa réalisation;
- veiller à l'entretien et à l'aménagement des locaux et des équipements;
- assurer les relations avec les autorités communales, cantonales et fédérales, ainsi qu'avec tous les organismes concernés par ses activités;
- communiquer à l'autorité communale les comptes et le rapport d'activités annuel, le programme d'activités, le budget de fonctionnement, ainsi que les convocations aux assemblées générales;
- convoquer l'assemblée générale.

### **Titre VI Cahier des charges**

#### *Art. 19. Président/e*

Le/la président/e a pour tâche de coordonner l'activité du comité d'une part et de présider les assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'autre part. Il/elle se charge de convoquer le comité aussi souvent que possible au moins deux fois par mois.

Il/elle est responsable de la bonne exécution du mandat et des tâches du comité. Il/elle répond des activités de l'Association devant les autorités communales et cantonales ainsi qu'avec tous les organismes concernés par ses activités.

#### *Art. 20. Administrateur/trice*

Le/la responsable administratif veille à l'entretien et à la salubrité des locaux de l'Association. Le nettoyage des locaux est le travail de tout utilisateur et ne lui est pas exclusivement réservé. Il/elle est responsable des relations avec les Services Industriels et la compagnie de téléphone. Il/elle établit un règlement des locaux.

Il/elle s'occupe également de l'aspect financier de l'Association et des négociations de subventions avec nos donateurs. Il/elle assure le contact avec les assurances et la Suisse.

Il/elle se charge d'élaborer les projets de présence aux différentes manifestations de la commune et de ses environs et d'élaborer des projets publicitaires avec des partenaires ou des groupements communaux désirant se faire connaître par le biais de l'Association et plus particulièrement par le biais de Meyrin FM. Il/elle est en outre chargé de l'image médiatique donnée par la présence publicitaire de celle-ci.

Il/elle est l'organisateur/trice de tous les événements de l'Association. Il/elle est le coordonnateur entre les domaines techniques et administratifs de l'Association et les partenaires associés pour ces projets. Il/elle est en droit de recevoir toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de son travail.

#### *Art. 21. Responsable de Meyrin FM*



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

Les charges du/de la responsable Meyrin FM se rapportent à tout l'aspect artistique et journalistique de la radio. Il/elle est le contact de tous les animateurs, chroniqueurs et journalistes qui prennent la parole à l'antenne. Il/elle communique les dernières informations relatives aux activités de la radio. Des réunions régulières permettent de garder un suivi constant sur les nouveautés musicales, les événements, les spectacles et sur leur promotion à l'antenne.

Il/elle se charge de l'illustration sonore à l'antenne à l'aide des différents jingles et bien entendu à l'aide de la programmation musicale. Cette dernière étant alimentée grâce aux contacts avec les maisons de disques dont il/elle assure la bonne communication en envoyant régulièrement une playlist des titres diffusés sur Meyrin FM.

Il/elle sélectionne les maquettes dignes d'intérêt et discute de l'attribution d'une plage horaire à une nouvelle émission dans la grille des programmes, en donnant son préavis.

Le/la responsable Meyrin FM s'occupe également de l'entretien et de la réparation du matériel. Il/elle effectue régulièrement un travail de prévention auprès des responsables de chaque émission. Il/elle explique l'utilisation du matériel aux nouveaux et oriente les animateurs et chroniqueurs sur la façon de se servir de leur voix au micro. D'autre part, il/elle sensibilise les DJ's en herbe sur le volume et la qualité sonore de la musique diffusée.

Il/elle a la tâche de se renseigner sur les nouveautés techniques et le devoir d'informer le Comité sur la nécessité de nouveaux éléments de matériel.

Il/elle a la tâche de superviser la création et la mise jour des informations du site web de Meyrin FM.

### *Art. 22. Secrétaire*

Les charges du/de la secrétaire se rapportent à tout ce qui est de l'envoi des convocations aux membres pour les Assemblées Générales, la prise et la rédaction des procès-verbaux lors des réunions du comité et des assemblées.

Il/elle a la charge de la mise à jour de la liste des membres de l'association et des contacts externes.

Il/elle s'occupe de la réception et de la distribution du courrier au sein de l'association et de la radio.

Il/elle a la charge de la correspondance de l'association.

### *Art. 23. Vérificateurs/trices des comptes*

Les vérificateurs/trices des comptes se chargent de contrôler et de vérifier la bonne tenue des comptes, d'année en année. Le délai pour rendre les comptes audités est fin janvier.

## **Titre VII Ressources**

### *Art. 24. Ressources*

Les ressources de l'Association sont constituées par les subventions communales et cantonales, les dons, les legs, le produit des activités et manifestations qu'elle organise, le prix des cotisations fixées par l'assemblée générale, la publicité résultant de l'activité de Meyrin FM.



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

### **Titre VIII**                      **Modification des statuts**

#### *Art. 25.                      Modification*

Toute proposition de modification des statuts doit figurer in extenso avec l'ancien texte dans la convocation à l'assemblée générale qui statuera.

Pour être valable, la décision doit obtenir deux tiers des membres présents.

### **Titre IX**                      **Dissolution – liquidation**

#### *Art. 26.                      Dissolution*

L'Association peut décider de sa dissolution en tout temps, à la majorité absolue de ses membres. Si le quorum n'est pas atteint une nouvelle assemblée est convoquée dans ce but, qui statuera à la majorité des membres présents.

#### *Art. 27.                      Liquidation*

L'assemblée générale élit un comité chargé de la liquidation.

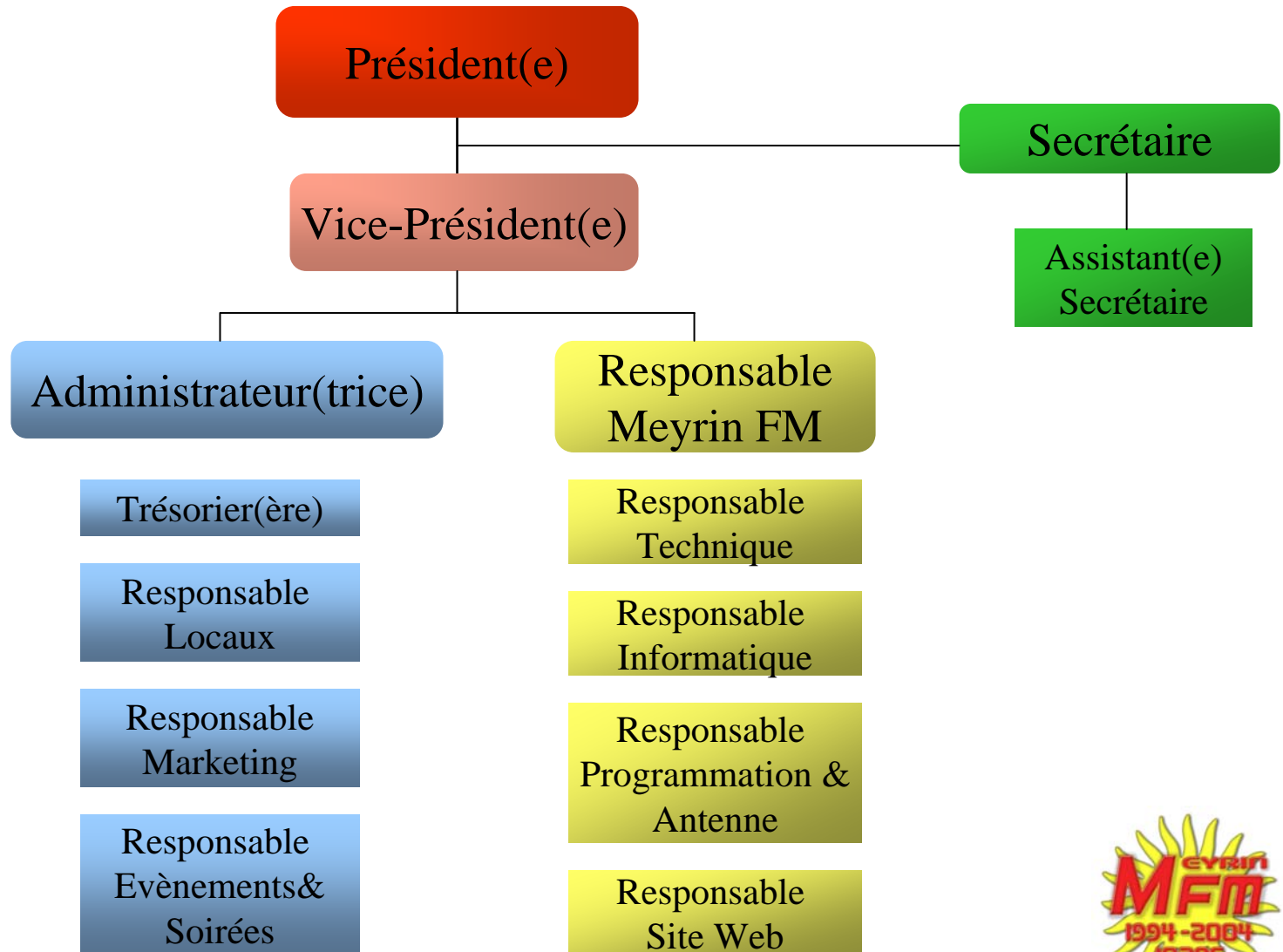
Après paiement des dettes, l'actif de l'Association dissoute est donné à une association poursuivant des buts analogues et dans laquelle les pouvoirs publics sont représentés.

***Statuts approuvés en assemblée générale le 25 octobre 2004***





# Organigramme de l'AJM



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

## Règlement Interne

### Art.1 – Locaux & matériel de l'AJM (Meyrin FM)

Chaque détenteur(trice) de la clé est responsable des personnes qu'il(elle) introduit dans les locaux de l'AJM (Meyrin FM) et de l'utilisation du matériel mis à disposition.

Chaque personne doit impérativement remplir le cahier de passage lors de son arrivée, indiquer la date et l'heure ainsi que toute remarque ou observation, telles que :

- ❖ matériel technique (micro, CD, MD, platines, etc...) étant hors service ou endommagé,
- ❖ le chauffage (défectueux ou éteint),
- ❖ et tout autre dégât (vitre cassée, porte coincée, évier bouché, etc...).

Lors de son départ, le détenteur(trice) de la clé doit à nouveau impérativement remplir le cahier de passage comme à son arrivée et indiquer son heure de départ, ses commentaires s'il y a lieu, son nom et sa signature.

**CHAQUE MEMBRE EST RESPONSABLE DU MATERIEL QU'IL UTILISE, EN CAS DE DETERIORATION, CE DERNIER LUI SERA FACTURE.**

**CHAQUE MEMBRE EST RESPONSABLE DE SES EFFETS PERSONNELS.**

**L'ASSOCIATION DES JEUNES DE MEYRIN ET MEYRIN FM DECLINENT TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE VOL DANS LES LOCAUX.**

### Art. 2 – Etat des lieux des locaux

A votre arrivée, le local doit normalement être en ordre comme après votre départ (volets et fenêtres fermés, vaisselle lavée, bar propre, etc...).

Nous souhaitons vous rappeler que ces locaux ne sont pas un lieu de foire. Cela implique qu'il faut respecter un certain calme dès 22 heures, cela afin de ne pas incommoder notre voisinage.



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

### Art. 3 – Propreté, sécurité & tranquillité des locaux

Il est formellement **interdit** de manger, de boire et de fumer dans le local suivant :

➤ Local Radio (régie, table interview, partie DJ's).

Toute boisson alcoolisée apportée lors de votre passage doit impérativement être évacuée lors de votre départ (même les bouteilles pleines ou entamées), pour la simple raison qu'il y a des animateurs mineurs à présent dans l'AJM – Meyrin FM.

Il incombe aussi à chacun lors de son passage à l'AJM (Meyrin FM), de laver et ranger tous les verres et cendriers à leur place initiale ou être mis à la poubelle (verres en plastique bien entendu).

Les poubelles pleines doivent être vidées, changées et sorties tous les mercredis et dimanches soirs et déposées au bord de la route de Meyrin sur votre gauche en sortant.

**TOUTES LES SUBSTANCES ILLEGALES DEVANT LA LOI SONT FORMELLEMENT INTERDITES A L'INTERIEUR DES LOCAUX DE L'AJM (MEYRIN FM) AINSI QUE DEVANT L'ENTREE DE CES DERNIERS.**

**TOUTES LES PERSONNES NE FAISANT PAS PARTIE D'UNE EMISSION N'ONT PAS L'AUTORISATION D'ETRE DANS LE LOCAL D'INTERVIEW ET AQUARIUM.**

### Art. 4 – Utilisation du téléphone

Le téléphone mis à disposition par l'AJM (Meyrin FM), n'est pas un moyen de distraction, ni une cabine téléphonique gratuite; les coûts trop élevés seront facturés aux personnes concernées selon le relevé envoyé par Swisscom chaque mois.

### Art. 5 – Animaux

La présence d'animaux est acceptée dans les locaux de l'AJM (Meyrin FM), mais le maître de l'animal sera tenu pour responsable de tous les dégâts causés par ce dernier.



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

### Art. 6 – Parking

Le chemin d'accès à l'AJM (Meyrin FM) venant de la route de Meyrin et finissant derrière le verger n'est nullement un parking; ce dernier est strictement utilisable en cas de livraison de courte durée: 5 minutes.

Les parkings mis à disposition sont ceux se trouvant sur et sous la place de l'église (payant).

### Art. 7 – Comité

Les membres du comité de l'AJM (Meyrin FM) peuvent passer à tout moment afin de contrôler le bon déroulement des émissions.

**TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CE REGLEMENT VA AU DROIT DE SANCTION.**

AUCUNE DISTINCTION NE SERA FAITE (MEMBRES OU ANIMATEURS OU MEMBRES DU COMITE DE L'AJM - MEYRIN FM)

**CHAQUE RESPONSABLE D'EMISSION SE PORTE GARANT DE SES INVITES ET IL LUI INCOMBE DE LES INFORMER DU PRESENT REGLEMENT.**

Ce règlement est établi par le comité et prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour une durée indéterminée.



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

## POLITIQUE D'ANTENNE DE MEYRIN FM

### Comment parler à l'antenne et que dire ?

- Il faut préparer son intervention à l'antenne, être concentré pendant toute l'émission et ne rien faire d'autre qui soit susceptible de troubler cet état d'esprit. Il ne faut rien laisser au hasard.
- Ouvrir et fermer les interventions en disant « Meyrin FM », éventuellement le nom de l'émission et la fréquence.
- Allez droit au but ! (pourquoi utiliser 10 mots quand 5 suffisent ?).
- Le « speak » doit rester compréhensible. Un sujet par intervention pour cibler l'information.
- Pas de bavardage à l'antenne. Les interventions doivent apporter une information concrète.
- Il faut être convaincu par ce que l'on dit, en gardant en tête que l'on s'adresse à des gens pour leur plaisir. Même si ça ne se voit pas, parler en ayant le sourire apporte beaucoup.
- Il faut penser à annoncer les titres et à donner des infos sur les chansons et leurs interprètes.
- Il ne faut pas dire « Au revoir » : Meyrin FM ne s'arrête pas ! Il faut opter pour une formule du style « On se donne rendez vous demain, d'ici là, le programme continue avec... » ou « La suite sur Meyrin FM avec... », etc....

### Détails :

- Réfléchissez avant de parler ! Est-ce que je veux dire est indispensable ? Est-ce que je suis dans le sujet ?
- Parlez dans le micro ! Ca ne sert à rien de hurler depuis le fond du local technique pour réagir à ce que dit l'animateur qui est en train de parler à l'antenne.
- Evitez de dire (etc....) à l'antenne ! Ça ne veut rien dire pour celui qui écoute.



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

Le meilleur moyen de s'améliorer et de constater où l'on doit se corriger est d'enregistrer ses interventions et de les réécouter.

### Les devoirs de l'animateur / technicien

- L'animateur démarre sa tranche à l'heure et laisse l'antenne à son successeur à l'heure. « C'est très convivial d'entendre les deux animateurs parler ensemble lors du passage d'antenne, tout en essayant de ne pas trop en rajouter... »
- L'animateur doit utiliser les jingles d'habillage de Meyrin FM lors de changement d'heure, de flash d'information et de jeux.
- L'animateur doit identifier Meyrin FM et/ou son émission entre les titres diffusés à l'antenne.
- L'animateur doit équilibrer le temps de paroles et celui de la musique (2 à 3 minutes de paroles au maximum.)
- L'animateur doit mettre impérativement un jingle d'habillage Meyrin FM et/ou de son émission toutes les 15 minutes soit a-capella pour les émissions de mix, soit un jingle normal dans les émissions traditionnelles. Mettez en au maximum 8 par heure sans compter vos propre jingle d'émission. «Ne pas mettre trop de jingles, à la longue c'est casse-pied».
- L'animateur qui ne peut pas faire son émission doit le signaler au responsable d'antenne au moins 48 heures à l'avance pour avoir le temps de faire le nécessaire.
- L'animateur ne change pas l'horaire de son émission sans en faire la demande écrite au responsable d'antenne qui statuera selon les tranches disponibles sur la grille des programmes.
- Les animateurs ne doivent pas prendre l'antenne en dehors des heures qui leur sont attribuées (passer des jingles ou des musiques qui ne sont pas programmés auparavant dans l'ordinateur par le responsable d'antenne et ses assistants) pour ne pas faire de répétitions.
- L'animateur qui commence une nouvelle émission doit la faire durant une période minimum de 3 mois.



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

- L'animateur doit faire une intervention toutes les 15 à 20 minutes pour apporter un minimum d'informations à l'auditeur et ceci dans toutes les émissions.

### Rubrique et Info

- Les flash d'informations ne doivent pas dépasser 3 à 4 minutes.
- Les coupures pubs sont au nombre de deux par heure et d'une durée de 2 minutes chacune au maximum (sans intérêt pour le moment).
- Les chroniques sur le cinéma, le sport ou autres ne doivent pas dépasser 3 minutes.

### Réservation des studios

- Les animateurs doivent prévenir le ou la responsable des locaux 24 heures à l'avance.

**NB :** Le (la) responsable d'antenne et ses assistants ont la priorité pour l'utilisation du matériel en dehors des heures indiquées sur la grille des programmes.

**ATTENTION !** Le comité est autorisé à passer à n'importe quel moment dans les émissions et ceci pour faire respecter les règlements même si ça gêne certains d'entre vous.

L'émission qui ne suivra pas cette politique d'antenne se verra infliger un avertissement les deux premières fois puis, à partir de la troisième fois, l'émission sera suspendue et c'est le responsable d'antenne, avec le comité, qui décidera de son avenir à l'antenne.

### **Logiciel d'automatisation musical**

Dans les heures où aucun animateur n'est à l'antenne, le diffuseur automatique de la radio est programmé pour fonctionner seul avec un programme comprenant la musique, les jingles, de même que des émissions et des chroniques enregistrées ou rediffusées.





# Association des Jeunes de Meyrin - Meyrin FM

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)



### BILAN

01.01.2006 au 31.12.2006

Sous-catégorie	Caisse	Crédit Suisse n°1	Crédit Suisse n°2	Poste	Total
<b>REVENUS</b>					
<b>Recette</b>					
Cotisations membre AJM	SFr. -	SFr. 2'050.00	SFr. -	SFr. -	SFr. 2'050.00
Intérêts Créanciers	SFr. -	SFr. 28.73	SFr. -	SFr. -	SFr. 28.73
Subvention Communale	SFr. -	SFr. 55'000.00	SFr. -	SFr. -	SFr. 55'000.00
<b>Total Recette</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 57'078.73</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 57'078.73</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 57'078.73</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 57'078.73</b>
<b>DÉPENSES</b>					
<b>Amortissement</b>					
Adm. Matériel-Informatique	SFr. -	SFr. 312.05	SFr. -	SFr. -	SFr. 312.05
Antenne-Matériel Informatique	SFr. -	SFr. 2'217.20	SFr. -	SFr. -	SFr. 2'217.20
Diffusion-Matériel Transmission	SFr. -	SFr. 3'949.45	SFr. -	SFr. -	SFr. 3'949.45
Matériels Informatique Divers	SFr. -	SFr. 26.95	SFr. -	SFr. -	SFr. 26.95
<b>Total Amortissement</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 6'505.65</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 6'505.65</b>
<b>Charges Diverses</b>					
Cachets DJ's	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Cadeaux	SFr. -	SFr. 1'815.60	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'815.60
Location de matériel	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Produits promotionnels	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Publicité promotionnelle	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
<b>Total Charges Diverses</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 1'815.60</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 1'815.60</b>
<b>Diffusion</b>					
Diffusion Stream Internet	SFr. -	SFr. 681.75	SFr. -	SFr. -	SFr. 681.75
Liaison Télégenève	SFr. -	SFr. 14'557.20	SFr. -	SFr. -	SFr. 14'557.20
<b>Total Diffusion</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 15'238.95</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 15'238.95</b>
<b>Frais d'Exploitation</b>					
Abonnement divers journaux	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Aménagement Locaux	SFr. -	SFr. 190.05	SFr. -	SFr. -	SFr. 190.05
Assurances	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Connexion ADSL-Abonnement	SFr. -	SFr. 2'928.30	SFr. -	SFr. -	SFr. 2'928.30
Cotisations Associations	SFr. -	SFr. 500.00	SFr. -	SFr. -	SFr. 500.00
Divers Frais	SFr. -	SFr. 411.70	SFr. -	SFr. -	SFr. 411.70
Droits divers	SFr. -	SFr. 12'450.40	SFr. -	SFr. -	SFr. 12'450.40
Fournitures de bureau	SFr. 39.80	SFr. 599.60	SFr. -	SFr. -	SFr. 639.40
Frais Bancaire et postaux	SFr. -	SFr. 166.35	SFr. -	SFr. -	SFr. 166.35
Frais de déplacement	SFr. -	SFr. 135.60	SFr. -	SFr. -	SFr. 135.60
Frais de représentation	SFr. -	SFr. 57.20	SFr. -	SFr. -	SFr. 57.20
Frais Postaux	SFr. 389.10	SFr. 723.45	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'112.55
Produits d'entretien	SFr. 15.60	SFr. 71.25	SFr. -	SFr. -	SFr. 86.85
Site Web	SFr. -	SFr. 230.00	SFr. -	SFr. -	SFr. 230.00
Téléphone 022/785.10.00	SFr. -	SFr. 851.35	SFr. -	SFr. -	SFr. 851.35
Téléphone 022/785.46.73	SFr. -	SFr. 358.25	SFr. -	SFr. -	SFr. 358.25
<b>Total Frais d'Exploitation</b>	<b>SFr. 444.50</b>	<b>SFr. 19'673.50</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 20'118.00</b>
<b>Matériels</b>					
Entretien matériel audio	SFr. -	SFr. 860.00	SFr. -	SFr. -	SFr. 860.00
Entretien matériel informatique	SFr. -	SFr. 1'739.65	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'739.65
<b>Total Matériels</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 2'599.65</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 2'599.65</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>SFr. 444.50</b>	<b>SFr. 45'833.35</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 46'277.85</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>SFr. -444.50</b>	<b>SFr. 11'245.38</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. -</b>	<b>SFr. 10'800.88</b>



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [info@meyrinfm.ch](mailto:info@meyrinfm.ch)

## Rapport d'activité 2006

L'année 2006 est en général une année positive.

La réévaluation de l'aspect financier commencé en 2005 se poursuit en 2006. Le comité s'efforce de trouver des solutions pour réduire les frais de gestion annuels.

2006 est une année qui compte beaucoup d'arrivée; l'équipe de Meyrin FM a accueilli 15 nouveaux animateurs. Qui dit nouveaux animateurs, dit par conséquent besoin de formateurs. Un manque d'engagement se fait sentir. Seulement 3 animateurs ont investi de leur temps libre pour apprendre aux 15 nouveaux arrivés les secrets de l'animation.

Un point positif pour cette année a été les 30 jours de concession provisoire des ondes hertziennes qui nous a été octroyé par l'OFCOM au mois d'octobre durant lequel divers événements ont été organisés. Nous avons pu constater durant ces 30 jours une motivation croissante chez plusieurs de nos membres et animateurs.

### Bilan administratif, trésorerie et locaux

Les comptes de l'Association des Jeunes de Meyrin ne sont plus en rouge pour cette année. Le déficit réalisé à la fin de l'année 2005 a été résorbé en totalité pour cet exercice et ceci grâce à des économies réalisées sur les investissements du nouveau matériel, tout particulièrement en réduisant les réparations du matériel informatique et audio.

La perte s'étant estompée, les objectifs pour les années à venir sont de réduire au maximum les charges d'exploitation afin d'alléger nos frais de fonctionnement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, notre seul revenu est la subvention communale, suite à la suppression de la redevance des quotes-parts octroyée par l'OFCOM selon les nouvelles directives fédérales.

Pour ce qui est de l'administration et son retard accumulé suite au changement de la secrétaire durant l'année 2005, il a été en partie rattrapé. Il faut savoir que les tâches administratives ont doublé dans les 3 dernières années.

Le projet des nouveaux locaux reste un dossier prioritaire pour le comité.

Cette année 2006 n'aura pas apporté l'avancement attendu pour ce projet. Il reste le même, à savoir nous reloger dans les sous-sols du nouveau Jardin Robinson qui sera délocalisé selon le nouveau plan directeur du quartier des Vergers.



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [info@meyrinfm.ch](mailto:info@meyrinfm.ch)

### Activités de Meyrin FM

Meyrin FM se porte bien avec son programme thématique qui permet à des minorités culturelles d'y trouver leur compte.

La qualité des émissions ne cesse de s'améliorer, ce qui profite à l'image de Meyrin FM et qui permet de fidéliser les auditeurs à notre station. Le but premier de la radio est de rester une radio formatrice, mais aussi d'arriver à un niveau proche de celui de nos confrères, hormis la publicité que nous ne diffusons pas.

Un nouveau site Internet a été créé et mis en ligne au début de l'année. Il est plus convivial et est principalement axé sur l'information et l'apport d'une nouvelle image de la station.

Pour ce qui touche l'aspect technique, le principal changement de cette année aura été le remplacement du programme d'automatisation musicale.

Ce changement a permis d'alléger le travail de la programmation en facilitant l'insertion des musiques et de faciliter l'utilisation pour les animateurs.

### Evènements et soirées

L'événement principal de cette année aura été la diffusion hertzienne provisoire du mois d'octobre 2006 qui a été un beau succès. Une estimation d'environ 20'000 auditeurs journaliers a été calculée en lieu et place des 5'300 auditeurs habituels du câble.

Cette période nous a permis de mettre en place plusieurs manifestations qui faisaient partie des exigences de la demande déposée auprès de l'OFCOM pour l'octroi de cette diffusion de courte durée sur les ondes hertziennes.

Il faut dire que ce mois d'octobre ne fut pas de tout repos, un vrai marathon de 30 jours.

#### **Samedi 7 octobre 2006 : MOA Club**

Retransmission de la soirée « Syndicate of Law »

#### **Vendredi 20 octobre 2006 : MOA Club**

Retransmission de la soirée « Rimini Dance Party »



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [info@meyrinfm.ch](mailto:info@meyrinfm.ch)

### **Samedi 21 octobre 2006 : Emission spécial anniversaire Meyrin FM**

Meyrin FM d'hier à aujourd'hui, présentation des émissions actuellement sur Meyrin FM ainsi que l'interview d'anciens animateurs aujourd'hui partis chez nos confrères.

### **Dimanche 22 octobre 2006 : Fête de la Glace**

Disco sur glace à la patinoire de Meyrin, animée par Meyrin FM.

### **Samedi 28 octobre 2006 : Marathon**

En clôture de ces 30 jours d'ondes hertziennes, émission spéciale en direct du Sak's Café avec de nombreux invités de prestige jusqu'à minuit.

Dès minuit les DJ's résidents de Meyrin FM ont repris le relais depuis le Club les « Trois Huit » pour un live jusqu'à 5 heure du matin.

N'oublions pas un événement incontournable, le **Paléo Festival du 17 au 23 juillet 2006**. Meyrin FM est toujours présent sur le terrain avec son reporter qui a récolté plusieurs interviews, notamment d'Anaïs, Les Wampas, The Kooks, Dionysos et Raphaël et assuré une émission spéciale durant tout le festival.

### **Conclusion**

En général, cette année 2006 a été chargée. La préparation des 30 jours de concession provisoire pour les ondes hertziennes a donné particulièrement un travail considérable dans le domaine technique, mais également administratif en plus du travail courant de l'année.

On a pu constater que la motivation et surtout l'engagement ont été manquants par certains de nos membres lors de l'élaboration et l'organisation des divers événements.

En revanche, la qualité des émissions durant cette période s'est améliorée.

Meyrin, le 30 mai 2007

Pour l'association

Cristine QUIBLIER  
Vice-Présidente





# Meyrin FM, c'est en écoutant qu'on aime

## Grille des programmes - Antenne 022 785 10 00



H. CET	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche			
00:00	House session	Deephouse & Detroit Session	House session	Deephouse & Detroit Session	House session	Trance session				
01:00	House session	Deephouse & Detroit Session	House session	Deephouse & Detroit Session	House session					
02:00	La nuit tout en douceur	La nuit tout en douceur	La nuit tout en douceur	La nuit tout en douceur	La nuit tout en douceur	La nuit tout en douceur				
03:00										
04:00										
05:00	Le réveil matinal tout en douceur	Le réveil matinal tout en douceur	Le réveil matinal tout en douceur	Le réveil matinal tout en douceur	Le réveil matinal tout en douceur	Eclectique Manu				
06:00										
07:00										
08:00	Gold session	Gold session	Gold session	Gold session	Gold session	100% People Vanessa				
09:00										
10:00										
11:00	L'après-midi 100% Tubes, 100% Musique	L'après-midi 100% Tubes, 100% Musique	L'après-midi 100% Tubes, 100% Musique	L'après-midi 100% Tubes, 100% Musique	L'après-midi 100% Tubes, 100% Musique	New Generation Edgar, Johan & Nicolas	L'afternoon Stéphane			
12:00										
13:00			Genève en long et en large Katia			L'après-midi 100% Tubes, 100% Musique	L'après-midi 100% Tubes, 100% Musique	L'après-midi 100% Tubes, 100% Musique	Qu'est-ce qu'on s'écoute Pierre-Alain	Les Squaters Edgar & Co
14:00										
15:00										
16:00	LA TOTALE ! ... Animation, info aganda, hit	LA TOTALE ! ... Animation, info aganda, hit	LA TOTALE ! ... Animation, info aganda, hit	LA TOTALE ! ... Animation, info aganda, hit	News music.	Projet d'emission	Projet d'emission			
17:00										
18:00	Ecoute et Regarde Jérôme & T-Fox	A la rencontre de.. Katia	Total Mix Alextaz & Dr Lutz	News music.	Strange World Mourad	News music.	Embarquement porte no 7 Auréa & Sarah			
19:00										
20:00	House session	Authentique Dr Lutz	Soul District Bart & Steve Price	Jamrock Walter	Deephouse & Detroit Session					
21:00										
22:00	Zone Rouge	La Funk List	Zone Rouge	Trance session	Deephouse & Detroit Session					
23:00										

## Détails du compte

### Détails du compte

<b>N° de compte</b>	356233-61	<b>Solde</b>	CHF 67'531.71
<b>IBAN</b>	CH22 0483 5035 6233 6100 0	<b>Banque</b>	CREDIT SUISSE, GENEVE 70
<b>Titulaire</b>	Association des Jeunes de Meyrin, Meyrin 1		
<b>Description</b>	Compte courant		

<b>Banque</b>	CREDIT SUISSE, GENEVE 70
<b>Clearing bancaire</b>	4835
<b>BIC/SWIFT</b>	CRESCHZZ12A
<b>Compte postal</b>	12-35-2

**ETAT: REVENUS ET DÉPENSES**  
01.01.2006 au 31.12.2006

<u>Sous-catégorie</u>	<u>Total</u>
<b>REVENUS</b>	
<b>Recette</b>	
Cotisations membre AJM	2'050.00
Intérêts Créanciers	28.73
Subvention Communale	<u>55'000.00</u>
<b>Total Recette</b>	<b>57'078.73</b>
<b>Revenus non-affecté(e)s</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b><u>57'078.73</u></b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>Amortissement</b>	
Adm. Matériel-Informatique	312.05
Antenne-Matériel Informatique	2'217.20
Diffusion-Matériel Transmission	3'949.45
Matériels Informatique Divers	<u>26.95</u>
<b>Total Amortissement</b>	<b>6'505.65</b>
<b>Charges Diverses</b>	
Cadeaux	<u>1'659.20</u>
<b>Total Charges Diverses</b>	<b>1'659.20</b>
<b>Diffusion</b>	
Diffusion Stream Internet	681.75
Liaison Télégenève	<u>14'557.20</u>
<b>Total Diffusion</b>	<b>15'238.95</b>
<b>Frais d'Exploitation</b>	
Aménagement Locaux	190.05
Connexion ADSL-Abonnement	2'438.30
Cotisation Associations	500.00
Divers Frais	411.70
Droit divers	11'374.40
Fournitures de bureau	639.40
Frais Bancaire & Postaux	166.35
Frais de déplacement	135.60
Frais de Représentation	57.20
Frais Postaux	1'112.55
Produits d'entretien	86.85
Site Web	230.00
Téléphone 022/785.10.00	715.55
Téléphone 022/785.46.73	<u>266.65</u>
<b>Total Frais d'Exploitation</b>	<b>18'324.60</b>
<b>Matériel</b>	
Entretien matériel audio	860.00
Entretien matériel informatique	<u>1'739.65</u>
<b>Total Matériel</b>	<b>2'599.65</b>
<b>Transitoire à payer</b>	
Cadeaux Auditeurs	156.40
Connexion ADSL-Abonnement	490.00

ETAT: REVENUS ET DÉPENSES  
01.01.2006 au 31.12.2006

<u>Sous-catégorie</u>	<u>Total</u>
Droit divers	1'076.00
Téléphone 022/785.10.00	135.80
Téléphone 022/785.46.73	<u>91.60</u>
Total Transitoire à payer	1'949.80
TOTAL DEPENSES	<u>46'277.85</u>
REVENUS DIMINUES DES DEPENSES	<u>10'800.88</u>

# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM, 99.0 FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [info@meyrinfm.ch](mailto:info@meyrinfm.ch)

### RAPPORT DES VERIFICATEURS

Selon mandat reçu par le comité, nous certifions avoir vérifié les comptes annuels de l'Association des Jeunes de Meyrin arrêtés **au 31.12.2006**.

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous avons constatés que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes.

Nous remercions la trésorière pour la bonne tenue de ces livres et demandons à l'Assemblée d'approuver les comptes qui lui sont soumis.

Ludovic QUIRIGHETTI



Marco TUVERI



Meyrin, le 22 mars 2007





# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

### Plan Financier 2009 à 2013

6. Recettes	2009	2010	2011	2012	2013
6.1 Subvention communale	80'000.00	65'000.00	70'000.00	65'000.00	60'000.00
6.2 Redistribution des Quote-parts	54'940.00	43'090.00	52'650.00	53'680.00	39'690.00
6.3 Recettes organisations soirées	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
6.4 Cotisations membre AJM	2'100.00	2'400.00	2'400.00	2'400.00	2'400.00
6.5 Dons divers (loterie, Casino du Lac)	0.00	0.00	14'000.00	0.00	0.00
<b>Total des Recettes</b>	<b>142'040.00</b>	<b>116'490.00</b>	<b>145'050.00</b>	<b>127'080.00</b>	<b>108'090.00</b>

# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1  
Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73  
internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

1. Frais d'exploitation	2009	2010	2011	2012	2013
<b>1.1 Frais postaux</b>	1'500.00	1'600.00	1'600.00	1'700.00	1'700.00
<b>1.2 Télécommunication</b>	4'000.00	4'100.00	4'100.00	4'200.00	4'200.00
1.2.1 Téléphones/fax	1'300.00	1'400.00	1'400.00	1'500.00	1'500.00
1.2.2 Connexion haut débit Internet (ADSL)	2'700.00	2'700.00	2'700.00	2'700.00	2'700.00
<b>1.3 Droits Divers</b>	20'700.00	17'750.00	19'710.00	17'840.00	15'850.00
1.3.1 Suisa (Droits d'auteurs)	12'440.00	10'170.00	11'670.00	10'240.00	8'710.00
1.3.2 Suisa (Droits des voisins)	3'730.00	3'050.00	3'510.00	3'070.00	2'610.00
1.3.3 IFPI	1'080.00	1'080.00	1'080.00	1'080.00	1'080.00
1.3.4 Publicadata	3'450.00	3'450.00	3'450.00	3'450.00	3'450.00
<b>1.4 Assurance</b>	860.00	860.00	960.00	960.00	960.00
<b>1.5 Frais bancaires et postaux</b>	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00
<b>1.6 Fournitures de bureau</b>	2'000.00	2'200.00	2'200.00	2'400.00	2'400.00
<b>1.7 Site Web (hébergement et nom de domaine)</b>	230.00	230.00	230.00	230.00	230.00
<b>1.8 Abonnement divers journaux</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>1.9 Produits d'entretien et d'usage courant</b>	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00
<b>2.0 Salaires stagiaires + charges sociales</b>	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00
<b>Total Frais d'exploitation</b>	<b>52'540.00</b>	<b>49'990.00</b>	<b>52'050.00</b>	<b>50'580.00</b>	<b>48'590.00</b>

# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1  
Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673  
internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

2. Matériel	2009	2010	2011	2012	2013
2.1 Entretien matériel audio	6'000.00	6'500.00	6'500.00	6'500.00	6'500.00
2.2 Entretien matériel informatique	4'500.00	3'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
<b>Total Matériel</b>	<b>10'500.00</b>	<b>9'500.00</b>	<b>11'500.00</b>	<b>11'500.00</b>	<b>11'500.00</b>

3. Ammortissement	2009	2010	2011	2012	2013
<b>3.1 Antenne</b>	15'000.00	4'000.00	30'000.00	4'000.00	2'000.00
3.1.1 Remplacement et/ou acquisition matériel audio	10'000.00	4'000.00	20'000.00	4'000.00	2'000.00
3.1.2 Remplacement et/ou acquisition matériel informatique	5'000.00	0.00	10'000.00	0.00	0.00
<b>3.2 Diffusion</b>	0.00	8'000.00	0.00	10'000.00	0.00
3.2.1 Remplacement émetteur Hertzien	0.00	0.00	0.00	10'000.00	0.00
3.2.2 Remplacement traitement de son	0.00	8'000.00	0.00	0.00	0.00
<b>3.3 Production</b>	6'500.00	6'500.00	6'500.00	6'500.00	6'500.00
3.3.1 Création de jingles promotionnels de la radio	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
3.3.2 Création de jingles pour évènements	1'500.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00
<b>3.4 Administration</b>	4'000.00	0.00	2'000.00	0.00	0.00
3.4.1 Remplacement et/ou acquisition matériel informatique	4'000.00	0.00	2'000.00	0.00	0.00
<b>3.4 Locaux</b>	500.00	500.00	5'000.00	500.00	500.00
3.5.1 Achat Mobilier	500.00	500.00	5'000.00	500.00	500.00
<b>Total Ammortissement</b>	<b>26'000.00</b>	<b>19'000.00</b>	<b>43'500.00</b>	<b>21'000.00</b>	<b>9'000.00</b>

# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

4. Charges Diverses	2009	2010	2011	2012	2013
<b>4.1 Marketing</b>	13'000.00	7'000.00	7'000.00	13'000.00	7'000.00
4.1.1 Campagne promotionnelle	10'000.00	4'000.00	4'000.00	10'000.00	4'000.00
4.1.2 Produits promotionnels	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
<b>4.2 Evènements et soirées</b>	11'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	3'500.00
4.2.1 Locations de salles	1'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4.2.2 Location de matériel	2'500.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
4.2.3 Cachets DJ's	1'500.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00	2'500.00
4.2.4 Publicité promotionnelle	6'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>4.3 Cadeaux</b>	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
4.3.2 Cadeaux divers pour auditrices et auditeurs	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
<b>Total Charges Diverses</b>	<b>27'500.00</b>	<b>12'500.00</b>	<b>12'500.00</b>	<b>18'500.00</b>	<b>13'500.00</b>

5. Diffusion	2009	2010	2011	2012	2013
5.1 Frais de liaison des studios à l'émetteur	14'800.00	14'800.00	14'800.00	14'800.00	14'800.00
5.2 Frais de location local émetteur	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
5.3 Frais de diffusion pour internet (stream)	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00
<b>Total Diffusion</b>	<b>25'500.00</b>	<b>25'500.00</b>	<b>25'500.00</b>	<b>25'500.00</b>	<b>25'500.00</b>



# Association des Jeunes de Meyrin

## Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

Recapitulation générale	2009	2010	2011	2012	2013
6. Recettes	142'040.00	116'490.00	145'050.00	127'080.00	108'090.00
1. Frais d'exploitation	-52'540.00	-49'990.00	-52'050.00	-50'580.00	-48'590.00
2. Matériel	-10'500.00	-9'500.00	-11'500.00	-11'500.00	-11'500.00
3. Ammortissement	-26'000.00	-19'000.00	-43'500.00	-21'000.00	-9'000.00
4. Charges Diverses	-27'500.00	-12'500.00	-12'500.00	-18'500.00	-13'500.00
5. Diffusion	-25'500.00	-25'500.00	-25'500.00	-25'500.00	-25'500.00
<b>Totale général</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>





# Association des Jeunes de Meyrin - Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673

internet : [www.meyrinfm.ch](http://www.meyrinfm.ch) - [direction@meyrinfm.ch](mailto:direction@meyrinfm.ch)

## Budget 2008

<u>Récapitulatif</u>			
Charges		Recettes	
<b>1. Frais d'exploitation</b>	SFr. 21'070.00	<b>6. Recettes</b>	SFr. 69'570.00
Page 2		Page 7	
<b>2. Matériel</b>	SFr. 9'500.00		
Page 3			
<b>3. Amortissement</b>	SFr. 12'000.00		
Page 4			
<b>4. Charges Diverses</b>	SFr. 11'000.00		
Page 5			
<b>5. Diffusion</b>	SFr. 16'000.00		
Page 6			
<b>Total des charges :</b>	<b>SFr. 69'570.00</b>	<b>Total des recettes :</b>	<b>SFr. 69'570.00</b>



3000	Publicité brute acquise de manière directe	-
3010	Parrainage brut acquis de manière directe	-
3090	Escomptes et rabais sur acquisition directe	-
Publicité et parrainage brut acquis de manière directe		-
3100	Publicité brute acquise par un tiers	-
3110	Parrainage brut acquis par un tiers	-
3190	Escomptes et rabais accordés sur acquisition par un tiers	-
Publicité et parrainage brut acquis par un tiers		-
3200	Publicité brute groupe	-
3210	Parrainage brut groupe	-
Publicité et parrainage brut groupe		-
3700	Publicité propre	-
3951	Pertes réalisées sur créances résultant de la vente de publicité et de sponsoring	-
<b>Publicité et parrainage brut</b>		-
3300	Produits des taxes perçus auprès des téléspectateurs / auditeurs	-
3301	Produits générés par des jeux	-
3310	Produits résultant de la production de spots pour des tiers	-
3320	Produits résultant des ventes de droits et de licences à des tiers	-
3330	Produits issus de la location à des tiers	-
3331	Produits de la location du réseau d'émetteurs à tiers	-
3340	Commission à des tiers	-
Autres Produits provenant de tiers		-
3410	Produits résultant de la production de spots pour le groupe	-
3420	Produits de vente de droits et de licences au groupe	-
3430	Produits résultant de locations au groupe	-
3431	Produits de la location du réseau d'émetteurs au groupe	-
3440	Commissions d'agences sociétés du groupe	-
Autres Produits provenant du groupe		-
<b>Autres Produits</b>		-



3600	Ventes de marchandises	-
3610	Produits de la publicité sur internet	-
3620	Produits de manifestations	-
3670	Produits de la mise à disposition du personnel	-
3680	Aliénations d'actifs immobilisés	-
3690	Autres produits divers	-
<b>Produits divers</b>		<b>-</b>
3800	Variations de stocks de produits en cours	-
<b>Produits brut</b>		<b>-</b>
3900	Escomptes et rabais	-
3910	Redevance de concession OFCOM	-
3930	Commission d'agence et d'intermédiaires	-
3950	Pertes sur clients	-
3990	Autres déductions sur les produits	-
3999	Corrections sur publicité propre	-
<b>Déductions sur les produits</b>		<b>-</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>-</b>
4000	Charges de matières	-
4020	Charges pour droits et licences	1'133
4021	Droits d'auteurs	1'825
4060	Travaux de tiers	-
4090	Autres charges de tiers pour les programmes	4'000
Charges de tiers pour les programmes		6'958
4200	Charges de matières du groupe	-
4270	Charges pour droits et licences du groupe	-
4260	Travaux du groupe	-
Charges pour programme		-
<b>Charges pour programme et production</b>		<b>6'958</b>

4400	Commission d'agences et d'intermédiaires du groupe	
4600	Charges de marchandises	-
4610	Charges pour internet	-
4620	Charges pour manifestations	2'750
4690	Charges de matières et prestations diverses	-
	Autres charges de matières et prestations	2'750
	<b>Charges de matières et prestations</b>	<b>2'750</b>
4700	Charges direct d'achat	-
4900	Déductions obtenues sur charges	-
	<b>Charges pour programmes, matières et prestations nette</b>	<b>9'708</b>
	<b>Marge brute</b>	<b>-9'708</b>
5000	Salaires	-
5700	Charges sociales	-
5720	Prévoyance professionnelle	-
5810	Formation et formation continue	-
5820	Indemnités effectives	-
5870	Autres charges de personnel	-
5900	Employés temporaires	-
	<b>Charges de personnel</b>	<b>-</b>
6000	Charges de locaux	2'045
6100	Entretien, réparations, remplacements	2'375
6200	Charges de véhicules	-
6300	Assurances choses, droits, taxes	265
6400	Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	-
6500	Charges d'administration et d'informatique	-
6610	Charges d'acquisition sociétés du groupe	-
6600	Publicité	-
6700	Autres charges d'exploitation	-
6710	Charges pour TVA non récupérable	-
6900	Amortissements	3'000
	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>7'685</b>
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>7'685</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-17'393</b>

7400	Produits de placements financiers auprès de sociétés tierces	-
7401	Produits de placements financiers auprès de sociétés du groupe	-
7402	Produits de placements financiers auprès des actionnaires	-
7410	Charges sur placements financiers auprès de tiers	-
7411	Charges sur placements financiers auprès du groupe	-
7412	Charges de placements financiers auprès des actionnaires	-
<b>Résultat des placements financiers</b>		<b>-</b>
8000	Quote-part de la redevance (LRTV art. 40)	-
8010	Soutien à la diffusion (LRTV art. 57)	-
8020	Nouvelles technologies (LRTV art. 58)	-
Subventions OFCOM		-
8100	Contributions Canton	-
8110	Contributions Commune	16'943
8120	Contributions Institutions (ex. églises)	-
8130	Contributions de privés et d'associations	450
Contributions		17'393
<b>Subventions et contributions</b>		<b>17'393</b>
8290	Autres produits exceptionnels	-
8300	Amortissements exceptionnels	-
8301	Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)	-
8302	Amortissements du Goodwill	-
8310	Managementfees	-
8320	Amendes, sanctions, violation du droit	-
8390	Autres charges exceptionnels	-
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-</b>
8800	Résultat hors exploitation	-
8900	Charges d'impôt	-
<b>Bénéfice / Perte de l'exercice</b>		<b>-</b>

<b>Actifs</b>	<b>CHF</b>
1000 Liquidités et titres	
1100 Créances résultant de ventes et de prestations envers des tiers	-
1110 Créances résultant de ventes et de prestations envers des sociétés du groupe	-
Créances résultant des ventes et des prestations	-
1140 Autres créances à court terme envers des tiers	-
1150 Autres créances à court terme envers des sociétés du groupe	-
1160 Autres créances à court terme résultant de prestations envers des actionnaires	-
Autres créances à court terme	-
1170 Créances envers des institutions publiques	-
1200 Stocks	-
1280 Productions en cours	
1300 Charges constatées d'avance	-
1310 Produits à recevoir	-
1311 Quote-part de la redevance OFCOM	-
Actifs de régularisation	-
<b>Actifs circulants</b>	<b>-</b>
1410 Autres placements à long terme	-
1420 Participations	-
1430 Fonds Provision OFCOM à long terme (Compte bloqué)	-
1440 Créances à long terme envers des tiers	-
1450 Créances à long terme envers des sociétés du groupe	-
1460 Créances à long terme envers des actionnaires	-
Immobilisations financières	-
1510 Mobilier	-
1519 AC mobilier	-
1520 Matériel informatique	-
1525 AC matériel informatique	-
1526 Logiciels	-
1529 AC logiciels	-
1530 Véhicules	-
1539 AC véhicules	-
1570 Équipements et installations	-
1579 AC équipements et installations	-
1590 Autres immobilisations corporelles meubles	-
1599 AC autres immobilisations corporelles meubles	-
Immobilisations corporelles meubles	-

1600	Bâtiments d'exploitation	-
1608	Acomptes bâtiments d'exploitation	-
1609	AC bâtiments d'exploitation	-
1610	Installations réseau d'émetteurs	
1618	Acomptes installations réseau d'émetteurs	
1619	AC installations réseau d'émetteurs	
1620	Nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1628	Acomptes nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1629	AC nouvelles technologies	
1680	Immeubles réévalués	-
1689	AC Immeubles réévalués	-
1690	Autres immobilisations corporelles immeubles	-
1698	Acomptes autres immobilisations corporelles immeubles	-
1699	AC autres immobilisations corporelles immeubles	-
Immobilisations corporelles immeubles		-
1770	Goodwill	-
1790	Autres immobilisations incorporelles	-
Immobilisations incorporelles		-
1800	Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation	-
1840	Autres charges activées	-
1850	Capital-actions non libéré	-
Charges activées et comptes d'actif de correction de valeur		-
1900	Actifs hors exploitation	-
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>-</b>
<b>Actifs</b>		<b>-</b>

**Passifs**

2000	Dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des tiers	-
2050	Dettes résultant d'achats et de prestations de service envers des sociétés du groupe	-
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de service		-
2100	Dettes bancaires à court terme	-
2170	Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
2200	Dettes envers des institutions publiques	-
2210	Autres dettes à court terme envers des tiers	-
2250	Autres dettes à court terme envers le groupe	-
2260	Autres dettes à court terme actionnaires	-
Autres dettes à court terme		-
2300	Charges à payer	-
2310	Produits constatés d'avance	-
Passifs de régularisation		-
<b>Dettes à court terme</b>		-
2400	Dettes financières à long terme	-
2500	Autres dettes à long terme à des tiers	-
2550	Autres dettes à long terme envers des sociétés du groupe	-
2560	Autres dettes à long terme envers des actionnaires	-
2570	Dettes à long terme envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
Autres dettes à long terme		-
2680	Provision OFCOM à long terme	-
2690	Autres Provisions à long terme	-
Provisions à long terme		-
2700	Dettes hors exploitation	-
<b>Dettes à long terme</b>		-
2800	Capital propre	-
2900	Réserve générale	-
2901	Réserve pour actions propres	-
2903	Réserve de réévaluation	-
2910	Autres réserves	-
Réserves		-
2990	Bénéfice reporté / Perte reportée	-
2991	Bénéfice / Perte de l'exercice	-
<b>Capitaux propres</b>		-
<b>Passifs</b>		-

3000	Publicité brute acquise de manière directe	-
3010	Parrainage brut acquis de manière directe	-
3090	Escomptes et rabais sur acquisition directe	-
Publicité et parrainage brut acquis de manière directe		-
3100	Publicité brute acquise par un tiers	-
3110	Parrainage brut acquis par un tiers	-
3190	Escomptes et rabais accordés sur acquisition par un tiers	-
Publicité et parrainage brut acquis par un tiers		-
3200	Publicité brute groupe	-
3210	Parrainage brut groupe	-
Publicité et parrainage brut groupe		-
3700	Publicité propre	-
3951	Pertes réalisées sur créances résultant de la vente de publicité et de sponsoring	-
<b>Publicité et parrainage brut</b>		<b>-</b>
3300	Produits des taxes perçus auprès des téléspectateurs / auditeurs	-
3301	Produits générés par des jeux	-
3310	Produits résultant de la production de spots pour des tiers	-
3320	Produits résultant des ventes de droits et de licences à des tiers	-
3330	Produits issus de la location à des tiers	-
3331	Produits de la location du réseau d'émetteurs à tiers	-
3340	Commission à des tiers	-
Autres Produits provenant de tiers		-
3410	Produits résultant de la production de spots pour le groupe	-
3420	Produits de vente de droits et de licences au groupe	-
3430	Produits résultant de locations au groupe	-
3431	Produits de la location du réseau d'émetteurs au groupe	-
3440	Commissions d'agences sociétés du groupe	-
Autres Produits provenant du groupe		-
<b>Autres Produits</b>		<b>-</b>

3600	Ventes de marchandises	-
3610	Produits de la publicité sur internet	-
3620	Produits de manifestations	-
3670	Produits de la mise à disposition du personnel	-
3680	Aliénations d'actifs immobilisés	-
3690	Autres produits divers	-
<b>Produits divers</b>		<b>-</b>
3800	Variations de stocks de produits en cours	-
<b>Produits brut</b>		<b>-</b>
3900	Escomptes et rabais	-
3910	Redevance de concession OFCOM	-
3930	Commission d'agence et d'intermédiaires	-
3950	Pertes sur clients	-
3990	Autres déductions sur les produits	-
3999	Corrections sur publicité propre	-
<b>Déductions sur les produits</b>		<b>-</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>-</b>
4000	Charges de matières	-
4020	Charges pour droits et licences	1'133
4021	Droits d'auteurs	1'825
4060	Travaux de tiers	-
4090	Autres charges de tiers pour les programmes	4'000
Charges de tiers pour les programmes		6'958
4200	Charges de matières du groupe	-
4270	Charges pour droits et licences du groupe	-
4260	Travaux du groupe	-
Charges pour programme		-
<b>Charges pour programme et production</b>		<b>6'958</b>



4400	Commission d'agences et d'intermédiaires du groupe	
4600	Charges de marchandises	-
4610	Charges pour internet	-
4620	Charges pour manifestations	2'750
4690	Charges de matières et prestations diverses	-
	Autres charges de matières et prestations	2'750
	<b>Charges de matières et prestations</b>	<b>2'750</b>
4700	Charges direct d'achat	-
4900	Déductions obtenues sur charges	-
	<b>Charges pour programmes, matières et prestations nette</b>	<b>9'708</b>
	<b>Marge brute</b>	<b>-9'708</b>
5000	Salaires	-
5700	Charges sociales	-
5720	Prévoyance professionnelle	-
5810	Formation et formation continue	-
5820	Indemnités effectives	-
5870	Autres charges de personnel	-
5900	Employés temporaires	-
	<b>Charges de personnel</b>	<b>-</b>
6000	Charges de locaux	2'045
6100	Entretien, réparations, remplacements	2'375
6200	Charges de véhicules	-
6300	Assurances choses, droits, taxes	265
6400	Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	-
6500	Charges d'administration et d'informatique	-
6610	Charges d'acquisition sociétés du groupe	-
6600	Publicité	-
6700	Autres charges d'exploitation	-
6710	Charges pour TVA non récupérable	-
6900	Amortissements	3'000
	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>7'685</b>
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>7'685</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-17'393</b>

7400	Produits de placements financiers auprès de sociétés tierces	-
7401	Produits de placements financiers auprès de sociétés du groupe	-
7402	Produits de placements financiers auprès des actionnaires	-
7410	Charges sur placements financiers auprès de tiers	-
7411	Charges sur placements financiers auprès du groupe	-
7412	Charges de placements financiers auprès des actionnaires	-
<b>Résultat des placements financiers</b>		<b>-</b>
8000	Quote-part de la redevance (LRTV art. 40)	-
8010	Soutien à la diffusion (LRTV art. 57)	-
8020	Nouvelles technologies (LRTV art. 58)	-
Subventions OFCOM		-
8100	Contributions Canton	-
8110	Contributions Commune	16'943
8120	Contributions Institutions (ex. églises)	-
8130	Contributions de privés et d'associations	450
Contributions		17'393
<b>Subventions et contributions</b>		<b>17'393</b>
8290	Autres produits exceptionnels	-
8300	Amortissements exceptionnels	-
8301	Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)	-
8302	Amortissements du Goodwill	-
8310	Managementfees	-
8320	Amendes, sanctions, violation du droit	-
8390	Autres charges exceptionnels	-
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-</b>
8800	Résultat hors exploitation	-
8900	Charges d'impôt	-
<b>Bénéfice / Perte de l'exercice</b>		<b>-</b>

<b>Actifs</b>	<b>CHF</b>
1000 Liquidités et titres	
1100 Créances résultant de ventes et de prestations envers des tiers	-
1110 Créances résultant de ventes et de prestations envers des sociétés du groupe	-
Créances résultant des ventes et des prestations	-
1140 Autres créances à court terme envers des tiers	-
1150 Autres créances à court terme envers des sociétés du groupe	-
1160 Autres créances à court terme résultant de prestations envers des actionnaires	-
Autres créances à court terme	-
1170 Créances envers des institutions publiques	-
1200 Stocks	-
1280 Productions en cours	
1300 Charges constatées d'avance	-
1310 Produits à recevoir	-
1311 Quote-part de la redevance OFCOM	-
Actifs de régularisation	-
<b>Actifs circulants</b>	<b>-</b>
1410 Autres placements à long terme	-
1420 Participations	-
1430 Fonds Provision OFCOM à long terme (Compte bloqué)	-
1440 Créances à long terme envers des tiers	-
1450 Créances à long terme envers des sociétés du groupe	-
1460 Créances à long terme envers des actionnaires	-
Immobilisations financières	-
1510 Mobilier	-
1519 AC mobilier	-
1520 Matériel informatique	-
1525 AC matériel informatique	-
1526 Logiciels	-
1529 AC logiciels	-
1530 Véhicules	-
1539 AC véhicules	-
1570 Équipements et installations	-
1579 AC équipements et installations	-
1590 Autres immobilisations corporelles meubles	-
1599 AC autres immobilisations corporelles meubles	-
Immobilisations corporelles meubles	-

1600	Bâtiments d'exploitation	-
1608	Acomptes bâtiments d'exploitation	-
1609	AC bâtiments d'exploitation	-
1610	Installations réseau d'émetteurs	-
1618	Acomptes installations réseau d'émetteurs	-
1619	AC installations réseau d'émetteurs	-
1620	Nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	-
1628	Acomptes nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	-
1629	AC nouvelles technologies	-
1680	Immeubles réévalués	-
1689	AC Immeubles réévalués	-
1690	Autres immobilisations corporelles immeubles	-
1698	Acomptes autres immobilisations corporelles immeubles	-
1699	AC autres immobilisations corporelles immeubles	-
Immobilisations corporelles immeubles		-
1770	Goodwill	-
1790	Autres immobilisations incorporelles	-
Immobilisations incorporelles		-
1800	Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation	-
1840	Autres charges activées	-
1850	Capital-actions non libéré	-
Charges activées et comptes d'actif de correction de valeur		-
1900	Actifs hors exploitation	-
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>-</b>
<b>Actifs</b>		<b>-</b>

**Passifs**

2000	Dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des tiers	-
2050	Dettes résultant d'achats et de prestations de service envers des sociétés du groupe	-
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de service		-
2100	Dettes bancaires à court terme	-
2170	Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
2200	Dettes envers des institutions publiques	-
2210	Autres dettes à court terme envers des tiers	-
2250	Autres dettes à court terme envers le groupe	-
2260	Autres dettes à court terme actionnaires	-
Autres dettes à court terme		-
2300	Charges à payer	-
2310	Produits constatés d'avance	-
Passifs de régularisation		-
<b>Dettes à court terme</b>		-
2400	Dettes financières à long terme	-
2500	Autres dettes à long terme à des tiers	-
2550	Autres dettes à long terme envers des sociétés du groupe	-
2560	Autres dettes à long terme envers des actionnaires	-
2570	Dettes à long terme envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
Autres dettes à long terme		-
2680	Provision OFCOM à long terme	-
2690	Autres Provisions à long terme	-
Provisions à long terme		-
2700	Dettes hors exploitation	-
<b>Dettes à long terme</b>		-
2800	Capital propre	-
2900	Réserve générale	-
2901	Réserve pour actions propres	-
2903	Réserve de réévaluation	-
2910	Autres réserves	-
Réserves		-
2990	Bénéfice reporté / Perte reportée	-
2991	Bénéfice / Perte de l'exercice	-
<b>Capitaux propres</b>		-
<b>Passifs</b>		-

3000	Publicité brute acquise de manière directe	-
3010	Parrainage brut acquis de manière directe	-
3090	Escomptes et rabais sur acquisition directe	-
Publicité et parrainage brut acquis de manière directe		-
3100	Publicité brute acquise par un tiers	-
3110	Parrainage brut acquis par un tiers	-
3190	Escomptes et rabais accordés sur acquisition par un tiers	-
Publicité et parrainage brut acquis par un tiers		-
3200	Publicité brute groupe	-
3210	Parrainage brut groupe	-
Publicité et parrainage brut groupe		-
3700	Publicité propre	-
3951	Pertes réalisées sur créances résultant de la vente de publicité et de sponsoring	-
<b>Publicité et parrainage brut</b>		<b>-</b>
3300	Produits des taxes perçus auprès des téléspectateurs / auditeurs	-
3301	Produits générés par des jeux	-
3310	Produits résultant de la production de spots pour des tiers	-
3320	Produits résultant des ventes de droits et de licences à des tiers	-
3330	Produits issus de la location à des tiers	-
3331	Produits de la location du réseau d'émetteurs à tiers	-
3340	Commission à des tiers	-
Autres Produits provenant de tiers		-
3410	Produits résultant de la production de spots pour le groupe	-
3420	Produits de vente de droits et de licences au groupe	-
3430	Produits résultant de locations au groupe	-
3431	Produits de la location du réseau d'émetteurs au groupe	-
3440	Commissions d'agences sociétés du groupe	-
Autres Produits provenant du groupe		-
<b>Autres Produits</b>		<b>-</b>

3600	Ventes de marchandises	-
3610	Produits de la publicité sur internet	-
3620	Produits de manifestations	-
3670	Produits de la mise à disposition du personnel	-
3680	Aliénations d'actifs immobilisés	-
3690	Autres produits divers	-
<b>Produits divers</b>		<b>-</b>
3800	Variations de stocks de produits en cours	-
<b>Produits brut</b>		<b>-</b>
3900	Escomptes et rabais	-
3910	Redevance de concession OFCOM	-
3930	Commission d'agence et d'intermédiaires	-
3950	Pertes sur clients	-
3990	Autres déductions sur les produits	-
3999	Corrections sur publicité propre	-
<b>Déductions sur les produits</b>		<b>-</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>-</b>
4000	Charges de matières	-
4020	Charges pour droits et licences	1'133
4021	Droits d'auteurs	1'825
4060	Travaux de tiers	-
4090	Autres charges de tiers pour les programmes	4'000
Charges de tiers pour les programmes		6'958
4200	Charges de matières du groupe	-
4270	Charges pour droits et licences du groupe	-
4260	Travaux du groupe	-
Charges pour programme		-
<b>Charges pour programme et production</b>		<b>6'958</b>

4400	Commission d'agences et d'intermédiaires du groupe	
4600	Charges de marchandises	-
4610	Charges pour internet	-
4620	Charges pour manifestations	2'750
4690	Charges de matières et prestations diverses	-
	Autres charges de matières et prestations	2'750
	<b>Charges de matières et prestations</b>	<b>2'750</b>
4700	Charges direct d'achat	-
4900	Déductions obtenues sur charges	-
	<b>Charges pour programmes, matières et prestations nette</b>	<b>9'708</b>
	<b>Marge brute</b>	<b>-9'708</b>
5000	Salaires	-
5700	Charges sociales	-
5720	Prévoyance professionnelle	-
5810	Formation et formation continue	-
5820	Indemnités effectives	-
5870	Autres charges de personnel	-
5900	Employés temporaires	-
	<b>Charges de personnel</b>	<b>-</b>
6000	Charges de locaux	2'045
6100	Entretien, réparations, remplacements	2'375
6200	Charges de véhicules	-
6300	Assurances choses, droits, taxes	265
6400	Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	-
6500	Charges d'administration et d'informatique	-
6610	Charges d'acquisition sociétés du groupe	-
6600	Publicité	-
6700	Autres charges d'exploitation	-
6710	Charges pour TVA non récupérable	-
6900	Amortissements	3'000
	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>7'685</b>
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>7'685</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-17'393</b>



7400	Produits de placements financiers auprès de sociétés tierces	-
7401	Produits de placements financiers auprès de sociétés du groupe	-
7402	Produits de placements financiers auprès des actionnaires	-
7410	Charges sur placements financiers auprès de tiers	-
7411	Charges sur placements financiers auprès du groupe	-
7412	Charges de placements financiers auprès des actionnaires	-
<b>Résultat des placements financiers</b>		<b>-</b>
8000	Quote-part de la redevance (LRTV art. 40)	-
8010	Soutien à la diffusion (LRTV art. 57)	-
8020	Nouvelles technologies (LRTV art. 58)	-
Subventions OFCOM		-
8100	Contributions Canton	-
8110	Contributions Commune	16'943
8120	Contributions Institutions (ex. églises)	-
8130	Contributions de privés et d'associations	450
Contributions		17'393
<b>Subventions et contributions</b>		<b>17'393</b>
8290	Autres produits exceptionnels	-
8300	Amortissements exceptionnels	-
8301	Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)	-
8302	Amortissements du Goodwill	-
8310	Managementfees	-
8320	Amendes, sanctions, violation du droit	-
8390	Autres charges exceptionnels	-
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-</b>
8800	Résultat hors exploitation	-
8900	Charges d'impôt	-
<b>Bénéfice / Perte de l'exercice</b>		<b>-</b>

<b>Actifs</b>	<b>CHF</b>
1000 Liquidités et titres	
1100 Créances résultant de ventes et de prestations envers des tiers	-
1110 Créances résultant de ventes et de prestations envers des sociétés du groupe	-
Créances résultant des ventes et des prestations	-
1140 Autres créances à court terme envers des tiers	-
1150 Autres créances à court terme envers des sociétés du groupe	-
1160 Autres créances à court terme résultant de prestations envers des actionnaires	-
Autres créances à court terme	-
1170 Créances envers des institutions publiques	-
1200 Stocks	-
1280 Productions en cours	
1300 Charges constatées d'avance	-
1310 Produits à recevoir	-
1311 Quote-part de la redevance OFCOM	-
Actifs de régularisation	-
<b>Actifs circulants</b>	<b>-</b>
1410 Autres placements à long terme	-
1420 Participations	-
1430 Fonds Provision OFCOM à long terme (Compte bloqué)	-
1440 Créances à long terme envers des tiers	-
1450 Créances à long terme envers des sociétés du groupe	-
1460 Créances à long terme envers des actionnaires	-
Immobilisations financières	-
1510 Mobilier	-
1519 AC mobilier	-
1520 Matériel informatique	-
1525 AC matériel informatique	-
1526 Logiciels	-
1529 AC logiciels	-
1530 Véhicules	-
1539 AC véhicules	-
1570 Équipements et installations	-
1579 AC équipements et installations	-
1590 Autres immobilisations corporelles meubles	-
1599 AC autres immobilisations corporelles meubles	-
Immobilisations corporelles meubles	-

1600	Bâtiments d'exploitation	-
1608	Acomptes bâtiments d'exploitation	-
1609	AC bâtiments d'exploitation	-
1610	Installations réseau d'émetteurs	
1618	Acomptes installations réseau d'émetteurs	
1619	AC installations réseau d'émetteurs	
1620	Nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1628	Acomptes nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1629	AC nouvelles technologies	
1680	Immeubles réévalués	-
1689	AC Immeubles réévalués	-
1690	Autres immobilisations corporelles immeubles	-
1698	Acomptes autres immobilisations corporelles immeubles	-
1699	AC autres immobilisations corporelles immeubles	-
Immobilisations corporelles immeubles		-
1770	Goodwill	-
1790	Autres immobilisations incorporelles	-
Immobilisations incorporelles		-
1800	Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation	-
1840	Autres charges activées	-
1850	Capital-actions non libéré	-
Charges activées et comptes d'actif de correction de valeur		-
1900	Actifs hors exploitation	-
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>-</b>
<b>Actifs</b>		<b>-</b>

**Passifs**

2000	Dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des tiers	-
2050	Dettes résultant d'achats et de prestations de service envers des sociétés du groupe	-
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de service		-
<hr/>		
2100	Dettes bancaires à court terme	-
<hr/>		
2170	Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
<hr/>		
2200	Dettes envers des institutions publiques	-
<hr/>		
2210	Autres dettes à court terme envers des tiers	-
2250	Autres dettes à court terme envers le groupe	-
2260	Autres dettes à court terme actionnaires	-
<hr/>		
Autres dettes à court terme		-
<hr/>		
2300	Charges à payer	-
2310	Produits constatés d'avance	-
<hr/>		
Passifs de régularisation		-
<hr/>		
<b>Dettes à court terme</b>		<b>-</b>
<hr/>		
2400 Dettes financières à long terme		-
<hr/>		
2500	Autres dettes à long terme à des tiers	-
2550	Autres dettes à long terme envers des sociétés du groupe	-
2560	Autres dettes à long terme envers des actionnaires	-
2570	Dettes à long terme envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
<hr/>		
Autres dettes à long terme		-
<hr/>		
2680	Provision OFCOM à long terme	-
2690	Autres Provisions à long terme	-
<hr/>		
Provisions à long terme		-
<hr/>		
2700 Dettes hors exploitation		-
<hr/>		
<b>Dettes à long terme</b>		<b>-</b>
<hr/>		
2800 Capital propre		-
<hr/>		
2900	Réserve générale	-
2901	Réserve pour actions propres	-
2903	Réserve de réévaluation	-
2910	Autres réserves	-
<hr/>		
Réserves		-
<hr/>		
2990 Bénéfice reporté / Perte reportée		-
<hr/>		
2991 Bénéfice / Perte de l'exercice		-
<hr/>		
<b>Capitaux propres</b>		<b>-</b>
<hr/>		
<b>Passifs</b>		<b>-</b>
<hr/>		

3000	Publicité brute acquise de manière directe	-
3010	Parrainage brut acquis de manière directe	-
3090	Escomptes et rabais sur acquisition directe	-
Publicité et parrainage brut acquis de manière directe		-
3100	Publicité brute acquise par un tiers	-
3110	Parrainage brut acquis par un tiers	-
3190	Escomptes et rabais accordés sur acquisition par un tiers	-
Publicité et parrainage brut acquis par un tiers		-
3200	Publicité brute groupe	-
3210	Parrainage brut groupe	-
Publicité et parrainage brut groupe		-
3700	Publicité propre	-
3951	Pertes réalisées sur créances résultant de la vente de publicité et de sponsoring	-
<b>Publicité et parrainage brut</b>		<b>-</b>
3300	Produits des taxes perçus auprès des téléspectateurs / auditeurs	-
3301	Produits générés par des jeux	-
3310	Produits résultant de la production de spots pour des tiers	-
3320	Produits résultant des ventes de droits et de licences à des tiers	-
3330	Produits issus de la location à des tiers	-
3331	Produits de la location du réseau d'émetteurs à tiers	-
3340	Commission à des tiers	-
Autres Produits provenant de tiers		-
3410	Produits résultant de la production de spots pour le groupe	-
3420	Produits de vente de droits et de licences au groupe	-
3430	Produits résultant de locations au groupe	-
3431	Produits de la location du réseau d'émetteurs au groupe	-
3440	Commissions d'agences sociétés du groupe	-
Autres Produits provenant du groupe		-
<b>Autres Produits</b>		<b>-</b>

3600	Ventes de marchandises	-
3610	Produits de la publicité sur internet	-
3620	Produits de manifestations	-
3670	Produits de la mise à disposition du personnel	-
3680	Aliénations d'actifs immobilisés	-
3690	Autres produits divers	-
<b>Produits divers</b>		<b>-</b>
3800	Variations de stocks de produits en cours	-
<b>Produits brut</b>		<b>-</b>
3900	Escomptes et rabais	-
3910	Redevance de concession OFCOM	-
3930	Commission d'agence et d'intermédiaires	-
3950	Pertes sur clients	-
3990	Autres déductions sur les produits	-
3999	Corrections sur publicité propre	-
<b>Déductions sur les produits</b>		<b>-</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>-</b>
4000	Charges de matières	-
4020	Charges pour droits et licences	1'133
4021	Droits d'auteurs	1'825
4060	Travaux de tiers	-
4090	Autres charges de tiers pour les programmes	4'000
Charges de tiers pour les programmes		6'958
4200	Charges de matières du groupe	-
4270	Charges pour droits et licences du groupe	-
4260	Travaux du groupe	-
Charges pour programme		-
<b>Charges pour programme et production</b>		<b>6'958</b>

4400	Commission d'agences et d'intermédiaires du groupe	
4600	Charges de marchandises	-
4610	Charges pour internet	-
4620	Charges pour manifestations	2'750
4690	Charges de matières et prestations diverses	-
	Autres charges de matières et prestations	2'750
	<b>Charges de matières et prestations</b>	<b>2'750</b>
4700	Charges direct d'achat	-
4900	Déductions obtenues sur charges	-
	<b>Charges pour programmes, matières et prestations nette</b>	<b>9'708</b>
	<b>Marge brute</b>	<b>-9'708</b>
5000	Salaires	-
5700	Charges sociales	-
5720	Prévoyance professionnelle	-
5810	Formation et formation continue	-
5820	Indemnités effectives	-
5870	Autres charges de personnel	-
5900	Employés temporaires	-
	<b>Charges de personnel</b>	<b>-</b>
6000	Charges de locaux	2'045
6100	Entretien, réparations, remplacements	2'375
6200	Charges de véhicules	-
6300	Assurances choses, droits, taxes	265
6400	Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	-
6500	Charges d'administration et d'informatique	-
6610	Charges d'acquisition sociétés du groupe	-
6600	Publicité	-
6700	Autres charges d'exploitation	-
6710	Charges pour TVA non récupérable	-
6900	Amortissements	3'000
	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>7'685</b>
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>7'685</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-17'393</b>

7400	Produits de placements financiers auprès de sociétés tierces	-
7401	Produits de placements financiers auprès de sociétés du groupe	-
7402	Produits de placements financiers auprès des actionnaires	-
7410	Charges sur placements financiers auprès de tiers	-
7411	Charges sur placements financiers auprès du groupe	-
7412	Charges de placements financiers auprès des actionnaires	-
<b>Résultat des placements financiers</b>		<b>-</b>
8000	Quote-part de la redevance (LRTV art. 40)	-
8010	Soutien à la diffusion (LRTV art. 57)	-
8020	Nouvelles technologies (LRTV art. 58)	-
Subventions OFCOM		-
8100	Contributions Canton	-
8110	Contributions Commune	16'943
8120	Contributions Institutions (ex. églises)	-
8130	Contributions de privés et d'associations	450
Contributions		17'393
<b>Subventions et contributions</b>		<b>17'393</b>
8290	Autres produits exceptionnels	-
8300	Amortissements exceptionnels	-
8301	Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)	-
8302	Amortissements du Goodwill	-
8310	Managementfees	-
8320	Amendes, sanctions, violation du droit	-
8390	Autres charges exceptionnels	-
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-</b>
8800	Résultat hors exploitation	-
8900	Charges d'impôt	-
<b>Bénéfice / Perte de l'exercice</b>		<b>-</b>



<b>Actifs</b>	<b>CHF</b>
1000 Liquidités et titres	
1100 Créances résultant de ventes et de prestations envers des tiers	-
1110 Créances résultant de ventes et de prestations envers des sociétés du groupe	-
Créances résultant des ventes et des prestations	-
1140 Autres créances à court terme envers des tiers	-
1150 Autres créances à court terme envers des sociétés du groupe	-
1160 Autres créances à court terme résultant de prestations envers des actionnaires	-
Autres créances à court terme	-
1170 Créances envers des institutions publiques	-
1200 Stocks	-
1280 Productions en cours	
1300 Charges constatées d'avance	-
1310 Produits à recevoir	-
1311 Quote-part de la redevance OFCOM	-
Actifs de régularisation	-
<b>Actifs circulants</b>	<b>-</b>
1410 Autres placements à long terme	-
1420 Participations	-
1430 Fonds Provision OFCOM à long terme (Compte bloqué)	-
1440 Créances à long terme envers des tiers	-
1450 Créances à long terme envers des sociétés du groupe	-
1460 Créances à long terme envers des actionnaires	-
Immobilisations financières	-
1510 Mobilier	-
1519 AC mobilier	-
1520 Matériel informatique	-
1525 AC matériel informatique	-
1526 Logiciels	-
1529 AC logiciels	-
1530 Véhicules	-
1539 AC véhicules	-
1570 Équipements et installations	-
1579 AC équipements et installations	-
1590 Autres immobilisations corporelles meubles	-
1599 AC autres immobilisations corporelles meubles	-
Immobilisations corporelles meubles	-

1600	Bâtiments d'exploitation	-
1608	Acomptes bâtiments d'exploitation	-
1609	AC bâtiments d'exploitation	-
1610	Installations réseau d'émetteurs	-
1618	Acomptes installations réseau d'émetteurs	-
1619	AC installations réseau d'émetteurs	-
1620	Nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	-
1628	Acomptes nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	-
1629	AC nouvelles technologies	-
1680	Immeubles réévalués	-
1689	AC Immeubles réévalués	-
1690	Autres immobilisations corporelles immeubles	-
1698	Acomptes autres immobilisations corporelles immeubles	-
1699	AC autres immobilisations corporelles immeubles	-
Immobilisations corporelles immeubles		-
1770	Goodwill	-
1790	Autres immobilisations incorporelles	-
Immobilisations incorporelles		-
1800	Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation	-
1840	Autres charges activées	-
1850	Capital-actions non libéré	-
Charges activées et comptes d'actif de correction de valeur		-
1900	Actifs hors exploitation	-
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>-</b>
<b>Actifs</b>		<b>-</b>

**Passifs**

2000	Dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des tiers	-
2050	Dettes résultant d'achats et de prestations de service envers des sociétés du groupe	-
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de service		-
<hr/>		
2100	Dettes bancaires à court terme	-
<hr/>		
2170	Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
<hr/>		
2200	Dettes envers des institutions publiques	-
<hr/>		
2210	Autres dettes à court terme envers des tiers	-
2250	Autres dettes à court terme envers le groupe	-
2260	Autres dettes à court terme actionnaires	-
Autres dettes à court terme		-
<hr/>		
2300	Charges à payer	-
2310	Produits constatés d'avance	-
Passifs de régularisation		-
<hr/>		
<b>Dettes à court terme</b>		-
<hr/>		
2400 Dettes financières à long terme		-
<hr/>		
2500	Autres dettes à long terme à des tiers	-
2550	Autres dettes à long terme envers des sociétés du groupe	-
2560	Autres dettes à long terme envers des actionnaires	-
2570	Dettes à long terme envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
Autres dettes à long terme		-
<hr/>		
2680	Provision OFCOM à long terme	-
2690	Autres Provisions à long terme	-
Provisions à long terme		-
<hr/>		
2700 Dettes hors exploitation		-
<hr/>		
<b>Dettes à long terme</b>		-
<hr/>		
2800 Capital propre		-
<hr/>		
2900	Réserve générale	-
2901	Réserve pour actions propres	-
2903	Réserve de réévaluation	-
2910	Autres réserves	-
Réserves		-
<hr/>		
2990 Bénéfice reporté / Perte reportée		-
<hr/>		
2991 Bénéfice / Perte de l'exercice		-
<hr/>		
<b>Capitaux propres</b>		-
<hr/>		
<b>Passifs</b>		-
<hr/>		